

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Fondation PromBas du
22 septembre 2016 qui a eu lieu à Gent**

Présents : MM Adri Welvaarts, Patrick Deleye, Patrick Flament, Jean-Pierre Delchef,
Eric De Neve.

Excusé: Mr Lucien Lopez

1. Composition du conseil d'administration de la fondation PromBas

Le conseil d'administration confirme la nomination de Mr Eric De Neve en qualité d'administrateur en remplacement de Mr Koen Umans qui a démissionné le 30 juin 2016. Mr Delchef remplira, au nom de la Fondation les formalités légales prévues à ce sujet.

2. Secrétaire du conseil d'administration de la fondation

Mr A.Welvaarts demande aux administrateurs présents si l'un d'entre eux est prêt à remplir la fonction de secrétaire du conseil d'administration. Aucun de ces administrateurs ne répond positivement à la question. Mr Delchef fera une proposition au prochain conseil qui donnera une solution en conformité avec les dispositions statutaires.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1er septembre 2016

le conseil d'administration approuve le projet de rapport rédigé par mr Delchef . On peut immédiatement procéder à sa publication sur les 2 sites.

4. Calendrier des réunions 2016-2017

Les administrateurs s'accordent sur le calendrier suivant :

Lundi 24 octobre 2016 à 17u00 à Bruxelles
Jeudi 24 novembre 2016 à 17u30 à Gand
Lundi 19 décembre 2016 2016 à 17u00 à Bruxelles
Jeudi 26 janvier 2017 à 17u30 à Gand
Jeudi 23 février 2017 à 17u30 à Gand
Lundi 27 mars 2017 à 17u00 à Bruxelles
Jeudi 27 avril 2017 à 17u30 à Gand
Lundi 29 mai 2017 à 17u00 à Bruxelles

5. Juridique

Composition du collège des juges: la VBL n'a pas encore finalisé sa liste de juges. La nomination des juges sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration. En attendant, le conseil d'administration décide de prolonger le mandat des juges 2015-2016 pour une durée indéterminée et ce afin d'assurer la continuité de la jurisprudence.

Demande de mr Wahib: Mr Welvaarts fait part d'une demande d'information dans un dossier particulier. Après discussion, les précisions sont apportées. Mr Welvaarts va informer mr Wahib.

6. Arbitrage

- a. Composition du NDR: le CdA confirme la composition telle que confirmée par l'AWBB et la VBL à savoir MM P. Flament, A. Delsemme et J. Andreu pour l'AWBB et MM L. Verheye, M. Bogaers et F. Van den Bosch pour la VBL. Mr Dhr De Neve fait part de sa grande déception suite à la non attribution de la fonction de « convocateur des commissaires à un membre de la VBL. Mr Flament souligne que la répartition a eu lieu en concertation des membres du NDR.
- b. Rédaction la convention NDR: Mr Flament expose l'état des lieux. UN projet de convention est quasi prêt et circulera au sein du CdA pour le 1^{er} octobre.
- c. Convention avec l'Euromillions League (EML): après discussion, les administrateurs établissent, sur la base du courrier rédigé par mr Delchef en avril 2016, l'inventaire suivant des points pour lesquels une concertation avec l'EML est nécessaire et qui doit être repris dans une convention.
 - Montée et descente
 - stagiaires en EML
 - cumul des fonctions dans les 2 compétitions
 - désignation de refs de l'EML en Coupe de Belgique
 - désignation de refs de l'EML dans les compétitions Prombas
 - refs d'EML qui évaluent dans les compétitions PromBas
 - retour de l'EML vers l'AWBB et vers la VBL à titre de compensation pour la formation
 - désignation des commissaires en EML
 - désignation des candidats arbitres internationaux.

Mr Flament va en discuter informellement avec le responsable de l'arbitrage de l'EML. Lors de la discussion finale, l'AWBB et la VBL seront représentées.

Mr Deleye relève qu'à l'heure actuelle, il n'y a aucune convention spécifique avec l'EML sur l'organisation des compétitions et donc non plus sur l'arbitrage.

7. Compétition

- a. Modification du programme de la coupe de Belgique MM : le CdA demande au département compétition de veiller à la communication si des modifications au programme s'imposent.
- b. Qualification de joueurs en coupe de Belgique MM: le CdA rappelle que pour un joueur espoir le choix du club prioritaire, tel que repris sur le formulaire, prime toujours. A partir du moment où le club prioritaire est éliminé, le joueur peut être aligné par l'autre club.
- c. La double affiliation d'une joueuse espoir : le CdA confirme que les joueuses espoirs ne doivent pas être reprises sur une liste de joueuses. Une adaptation du texte du livre de compétition s'impose plus précisément dans la rubrique « exceptions » de l'article 4.4.
- d. Etat des recettes lors des matches de coupe : le CdA confirme qu'il ne faut plus établir d'états de recette. L'entièreté des recettes sont pour le club visité qui supporte l'entièreté des dépenses. Le fait que cette disposition visée à l'article 11 dans le livre de compétition n'est pas reprise dans la version française est une conséquence d'un problème de communication et doit être considérée comme une erreur matérielle.
- e. Live Stats: le CdA passe en revue les constats effectués lors des derniers matches de compétition en constate qu'il y a une substantielle amélioration par rapport à la saison passée. Du côté des clubs où des manquements ont été constatés, il s'agit des cas de force majeure alors que des efforts ont été faits pour être opérationnel à court terme.
- f. Rencontre Ninane-Oxaco: le CdA prend connaissance du mail du club Ninane relatif à une phase de jeu qui a entraîné des blessures.
- g. Encodage automatisé des résultats des rencontres : Mr Deleye va poser les actes nécessaires pour que les clubs de l'AWBB puissent avoir accès au système VBL via l'octroi d'un code pin de telle manière que les résultats des rencontres puissent être encodés par cette voie.
- h. Membre AWBB pour le département compétition: à la question de Mr Deleye, Mr Delchef répond que l'AWBB présentera un candidat dans les meilleurs délais.

8. Réunions avec les clubs : après la réunion de juin_2016, il a été convenu de se réunir 3 x par an. Le CdA souhaite organiser la prochaine entrevue début novembre 2016. Par ailleurs, une prépartaion s'impose et les clubs doivent recevoir un message dans les prochains jours. Dans cette information, il doit ressortir que :

- Le dossier des licences est toujours à l'examen et que le CdA attend le rapport du reviseur d'entreprise pour fin septembre et que la position sur le contenu des conditions doit être fixé, ce qui doit être discuté etce qui doit être décidé ;
- Le CdA a pris en considération le message des clubs sur les nouvelles formules de compétition et qu'en concertation avec les clubs des propositions seront envisagées lors de la réunion ;
- Le CdA cherche un équilibre entre la formation des refs pour l'arbitrage à 3 et ses implications financières

Adri Welvaarts

Rapporteur